



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Portables

Question écrite n° 39823

### Texte de la question

M. Jean-Louis Masson attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur le fait que les sociétés de radiotéléphones portables se livrent à une concurrence acharnée. L'un des arguments des vendeurs d'appareils téléphoniques portables est la durée d'autonomie des piles. Or les publicités les plus extravagantes sont ainsi diffusées, afin de tromper les clients potentiels. Beaucoup de marques indiquent notamment des durées de fonctionnement des piles supérieures d'au moins 100, et parfois 200 p. 100, à la durée réelle. Il y a là manifestement une tromperie. Cette tromperie est généralement reconnue et en tout état de cause non contestée mais, malgré cela, aucun contrôle n'est effectué. Il souhaiterait donc qu'il lui indique s'il ne serait pas possible pour le service de répression des fraudes de faire une enquête en la matière. Si oui, il souhaiterait en connaître les résultats.

### Texte de la réponse

Les radiotéléphones portables fonctionnent avec des batteries d'accumulateurs rechargeables dont les éléments actifs sont le lithium, le nickel-cadmium ou le nickel-métal-hydrure. Chaque type d'appareil a une durée d'autonomie d'appel et une durée d'autonomie de veille au-delà desquelles l'appareil doit être rechargé. Ces durées d'autonomie sont effectivement l'un des arguments de vente les plus utilisés par les vendeurs. Afin de vérifier l'exactitude des informations fournies aux consommateurs, les services de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes effectuent une enquête sur la validité des durées affichées d'autonomie des batteries équipant les radiotéléphones portables mis en vente. Dès que les résultats de cette enquête seront disponibles, une information sur la question évoquée sera portée à la connaissance du parlementaire.

### Données clés

**Auteur :** [M. Masson Jean-Louis](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 39823

**Rubrique :** Téléphone

**Ministère interrogé :** économie et finances

**Ministère attributaire :** économie et finances

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 10 juin 1996, page 3059

**Réponse publiée le :** 26 août 1996, page 4596